Le Chabot Association de Protection
des Rivières Ariégeoises

Déposition de l'APRA « le Chabot » à la concertation sur le « Projet de remplissage du barrage de Montbel à partir du Touyre »

Le Conseil Départemental de l'Ariège organise un « débat public » sur la sécurisation du remplissage du barrage de Montbel par le Touyre.

« …la concertation préalable organisée par le Conseil Départemental de l'Ariège porte sur :
· deux scénarios d'alimentation de Montbel à partir du Touyre :
- *alimentation gravitaire depuis l'amont du rejet de la station d'épuration de Laroque d'Olmes,*
- *alimentation par pompage au plus près du barrage avec une prise d'eau à l'aval de Léran ;*

· et l'hypothèse de réalimentation du Touyre par Montbel en période d'étiage.
Il est proposé au public de débattre de ces trois scénarios et d'évaluer leur intérêt pour optimiser le système global de gestion de l'eau dans le département et dans la région ».

Tout est dit. Le CD09 a décidé de faire et fera, quelques soient les avis opposés au projet qui seront exprimés.

Malgré nos demandes réitérées d'une étude sérieuse sur l'opportunité du projet, le CD09 ne laisse pas d'alternative possible pour sécuriser l'atteinte des objectifs fixés au barrage de Montbel et éviter de capter le Touyre.

L'APRA « le Chabot » ne s'inscrit pas dans ce « débat » faussé.

1 - Le Projet porté par le Conseil Départemental de l'Ariège :

Se substituant à l'Institution Interdépartementale de l'Aménagement du Barrage de Montbel (IIABM), le Conseil Départemental a initié une démarche de réapprovisionnement en eau du barrage par prélèvement sur la rivière Touyre.

Il a engagé des études pour :

- sécuriser le remplissage du barrage par un apport supplémentaire à partir du Touyre, de 10 à 17 Mm3 annuels

- soutenir l'étiage du Touyre et du Countirou, si besoin, par retour d'eau de Montbel via la canalisation d'amenée,
- augmenter la capacité de stockage du barrage en relevant la ligne d'eau de 50 cm, ce qui correspond à 3 Mm3 supplémentaires.

Le porteur de projet affirme la volonté :

- de maintenir un débit réservé suffisant pour la vie aquatique à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau (estimé initialement à environs 600 l/s mais faisant l'objet d'une étude de débit minimum biologique qui pourrait affirmer qu'un débit bien inférieur pourrait suffire !)
- d'assurer la qualité de l'eau entrant dans le barrage par des analyses en temps réel des volumes prélevés
- d'assurer le développement de filières locales de maraîchage qui manquent et favoriser les circuits courts dans le Pays d'Olmes.
- de faire du lac de Montbel un outil du développement touristique local.

Le porteur de projet insiste sur la maîtrise d'ouvrage du CD09 qui garantit, selon lui, la maîtrise totale des usages et des investissements complémentaires qui seront réalisés. Il précise que les règles de répartition, les usages, les surfaces irriguées et les m3 attribués resteront identiques : « il n'y aura pas de volume supplémentaire ni de surfaces irriguées en plus ». Le coût est estimé entre 8 et 10 M d'euros.

Toutefois au terme de l'étude de faisabilité, le soutien d'étiage du Countirou ainsi que la rehausse de la ligne d'eau du barrage sont d'ores et déjà abandonnés.

De plus, dans son état des lieux, le porteur de projet oublie les impacts de l'ouvrage existant sur le très long tronçon court-circuité de l'Hers (17 km) et oublie aussi ces mêmes impacts sur celui du Touyre (13 km) lorsque la prise d'eau sera réalisée.

Le coût, quant à lui, est déjà budgété au-delà des sommes annoncée (13M d'euros).

2 - Un projet inutile :

La convention interdépartementale qui régit les usages de l'eau du barrage de Montbel prévoit l'octroi de :

* 26 Mm3 pour la branche Aude / Haute Garonne par l'intermédiaire de l'Adducteur Hers Lauraguais pour alimenter le lac de la Ganguise,

* 34 Mm3 pour la branche Hers Ariège pour le soutien d'étiage Hers et la compensation des prélèvements agricoles,

* 7 Mm3 facultatifs pour le soutien d'étiage de la Garonne (5 Mm3 ferme dans le cadre du nouveau Plan de Gestion des Etiages (PGE)

* Et, accessoirement, produire de l'électricité

Montbel a toujours rempli son contrat : sur 32 années, fin juin, après avoir servi la Ganguise, il est toujours resté plus de 34 Mm3 pour la branche Hers Ariège malgré les turbinages en période de remplissage (non « optimisés »).

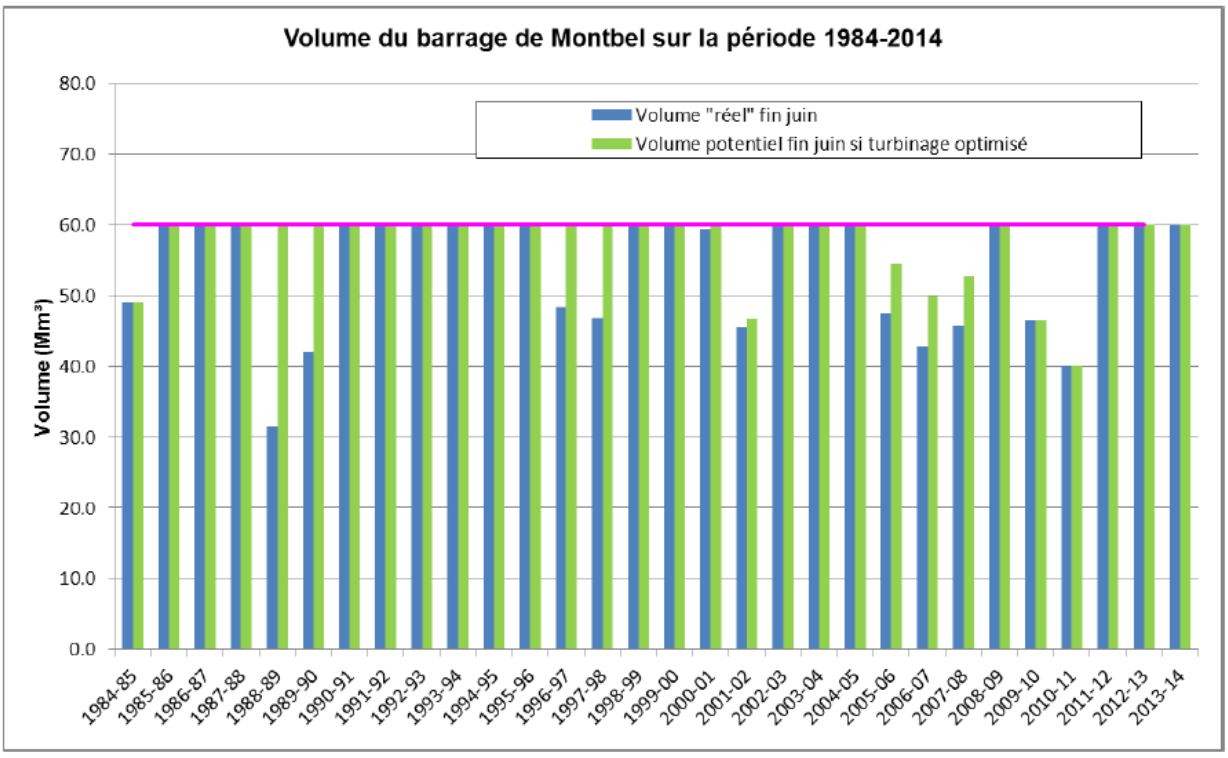

Dans tous les cas, pour remplir tout son contrat, Montbel doit voir transiter 65 Mm3 d'eau dans le barrage. Or, à la prise d'eau du Peyrat sur l'Hers c'est une moyenne annuelle de plus de 82 Mm3/an d'eau qui ont été dérivés de l'Hers avec des pics de plus de 90 Mm3 qui auraient dû permettre d'amortir les années de déficits.
Entre turbiner ou stocker il faut ici choisir.

Le porteur de projet appuie son argumentaire sur l'évolution climatique et avance même les chiffres de près de 22 % de baisse des précipitations pour justifier l'urgence de détourner le Touyre.

Pourtant, selon Météo France, si le réchauffement global est incontestable avec hausse des températures entre 1 à 4° selon le scénario …

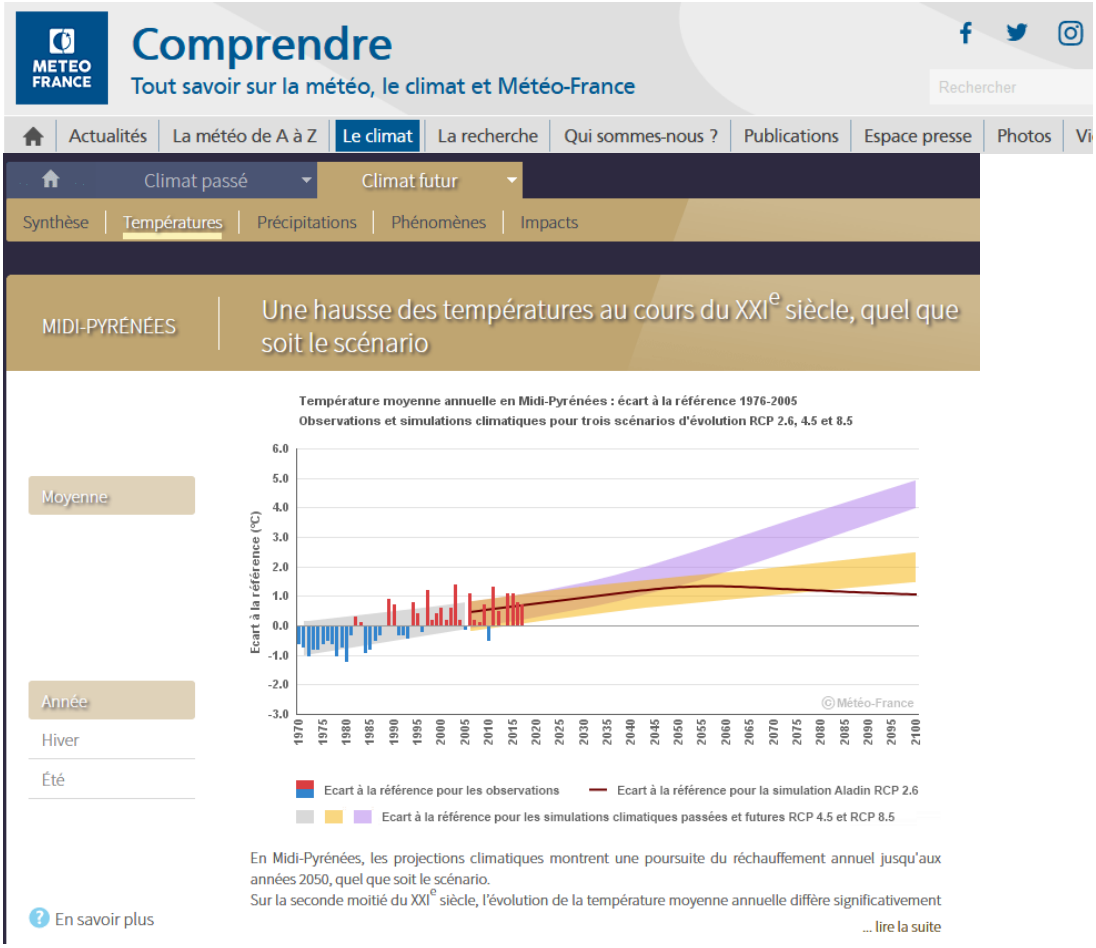

…rien n'est moins sûr concernant la baisse du régimer des précipitations qui au contraire, quelque soit le scénario, resteraient stables avec toutefois un décalage en précocité. Décalage qui reste néamoins dans la période de remplissage de Montbel :

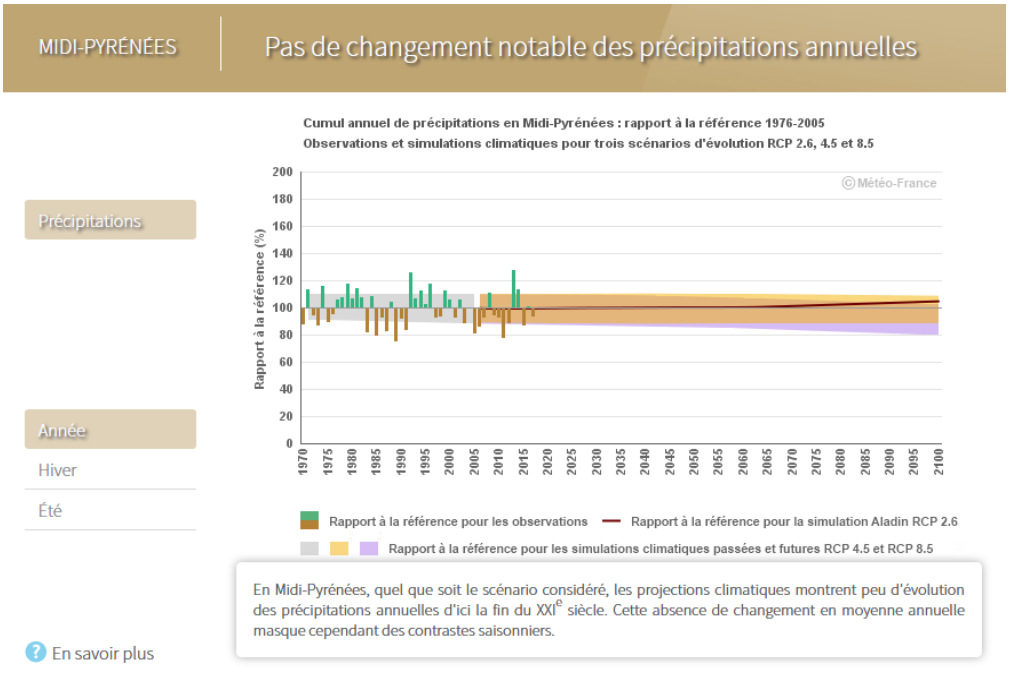

Le constat est encore plus flagrant sur le niveau des précipitations hivernales où la prévision de stabilité est encore plus fiable :

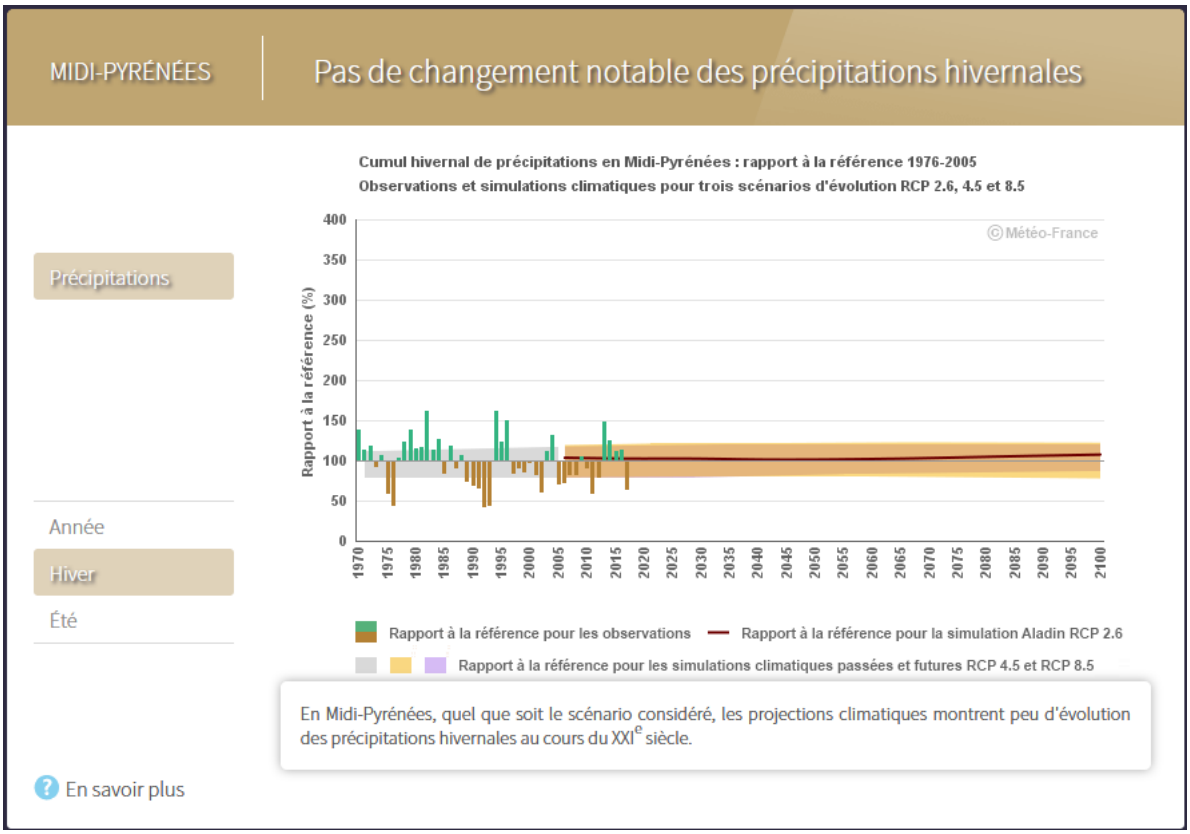

Même si les régimes pluviométriques devaient changer (phénomènes climatiques violents, baisse des pluies régulières…), d'autres solutions devront être étudiées : changement vers des pratiques économes en eau, productions décalées, variétés plus précoces, remise en état des fonctionnalités naturelles des milieux (restauration des zones humides, gestion des grandes nappes pluviales et alluviales), augmentation de capacité d'entonnement de la prise d'eau existante pour entonner plus vite et écrêter les grandes crues, mise en cohérence de la gestion de toutes les réserves d'eau, puisque, entre le Sud du Massif Central et les Pyrénées, plus de **2 Milliard de m3 sont stockés** pour le seul usage d'hydroélectricité… En réorienter l'usage d'une partie éviterait de nouvelles réserves et impacts sur les cours d'eau.
Rien de toutes ces possibilités n'est envisagé, encore moins étudié.

Avec plus de 320 millions de m3 stockés entre montagne et piémont, soit l'équivalent de « 3 Charlas », notre département contribue déjà grandement depuis de nombreuses années à l'effort régional et national : hydroélectricité, irrigation, soutien d'étiage. Il est de très loin, le premier contributeur au soutien d'étiage interrégional Adour Garonne (46 Mm3 ISGL plus 5 Mm3 Montbel soit 51 Mm3). Avec pour conséquence que les masses d'eau d'Ariège sont en Etat Fortement Modifié selon la DCE.

Sous peine de ne pas atteindre les objectifs du « bon état écologique des eaux » et pour assurer une gestion équilibrée de la ressource, il est temps pour notre département de réorienter les politiques de gestion quantitative vers une **gestion moins gourmande et de moindres stockages d'eau et plus respectueuse de ses systèmes aquatiques**.

Une prise d'eau sur le Touyre est donc tout à la fois totalement inutile et nocive.

C'est d'autant plus vrai que :

*** Les surfaces irriguées diminuent :**

Tous les indicateurs nationaux et régionaux en attestent, les surfaces irriguées ont fortement baissées dans nos régions ces vingt dernières années (qui sont pour l'instant les dernières et plus récentes données fournies par le ministère).

Agreste Midi-Pyrénées Données

Numéro 76 - décembre 2013

Midi-Pyrénées est au troisième rang des régions de France métropolitaine pour les surfaces irrigables, derrière Centre et Aquitaine.
Les années 2000 ont vu diminuer la sole maïs, en sec comme en irrigué. Les autres cultures irriguées ne se sont pas pour autant développées et la surface irrigable régionale a elle-même fortement diminué.

Les surfaces irrigables baissent de 22 % (2000-2010)

Recul des surfaces irrigables

En 2010, les surfaces irrigables de la région, en baisse de 82,5 milliers d'hectares par rapport à 2000, occupent 290,3 milliers d'ha.
Ce recul de 22 % durant la décennie 2000-2010 est bien plus rapide que celui de la surface agricole utilisée (-3,2 %).
La surface irrigable régionale a chuté mais, en moyenne par exploitation[1], elle a progressé de 2 ha pour atteindre 25 ha.
L'ensemble du bassin Adour-Garonne (BAG) est concerné par la diminution des surfaces irrigables.
Ainsi, en Aquitaine et Poitou-Charentes (régions qui, comme Midi-Pyrénées, sont intégralement ou en grande partie incluses dans le BAG), la baisse est respectivement de 14 et 13 %.
Midi-Pyrénées est la 3e région de France métropolitaine pour sa surface irrigable derrière l'Aquitaine. La région Centre conserve la première place.

L'irrigation de plus en plus incontournable pour le maïs

En 1988, 54 % de la surface en maïs-grain et semences de Midi-Pyrénées était irriguée. En 2000, ce taux avait explosé à 75 %. Il a continué de croître pour atteindre 79 % en 2010.
La période 1988-2000 se caractérise par l'abandon de la culture du maïs-grain[2] en sec au profit du maïs-grain irrigué. La période 2000-2010 est marquée par un recul généralisé de l'irrigation et par la diminution de la sole maïs, en irrigué comme en sec.
Entre 1988 et 2000, une partie des surfaces ont été équipées en irrigation et le maïs-grain irrigué a bondi de 23 %, pour passer de 137,8 à 169,1 milliers d'hectares. Dans le même temps, la sole maïs-grain en sec a été divisée par plus de deux, passant de 116,3 à 55,4 milliers d'hectares.
Entre 2000 et 2010, le maïs-grain en sec a continué de perdre du terrain et il ne

Ce constat est confirmé en Ariège avec la perte de plus de 1 000 hectares de terres irriguées.
C'est d'autant moins contestable pour le périmètre concerné par l'eau du barrage de Montbel que le seul secteur qui progresse en terres irriguées est le Couserans dans la vallée du Salat, hors zone desservie. Partout ailleurs sur le périmètre desservi par Montbel la diminution est « forte » à « très forte ».

Evolution des surfaces irriguées entre 2000 et 2010

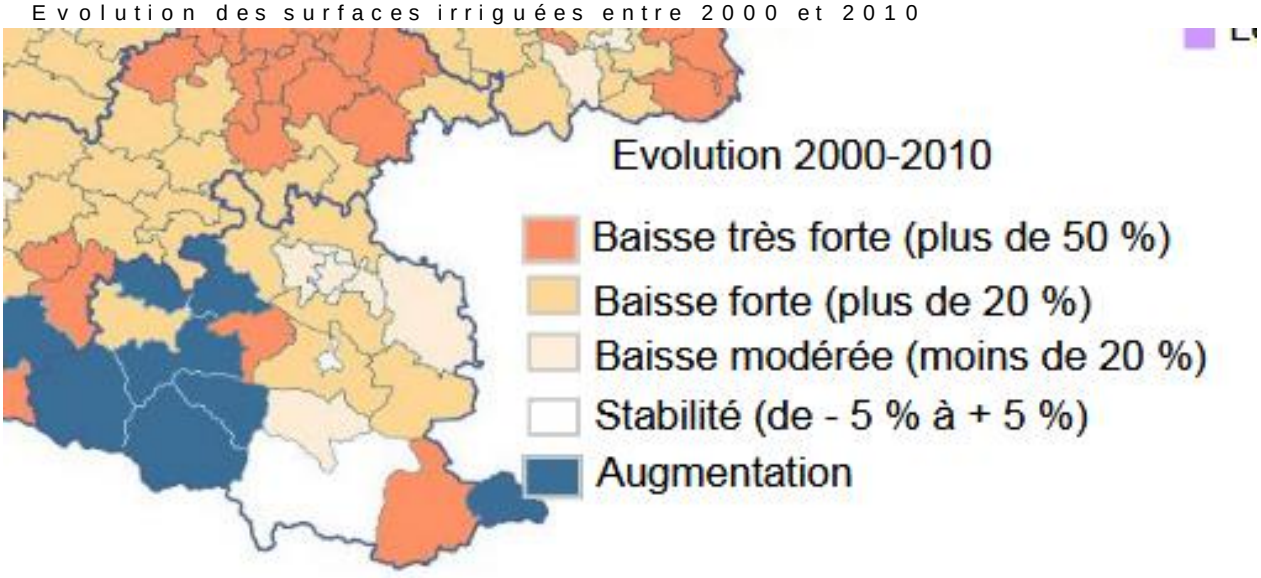

Source: Agreste - Recensements de l'agriculture 2000 et 2010

*** Les agriculteurs déclarent irriguer mieux en consommant moins d'eau ;**
Selon la Chambre d'agriculture, le matériel et les pratiques évoluent vers plus d'économies. L'eau est mieux gérée dans les apports aux cultures.

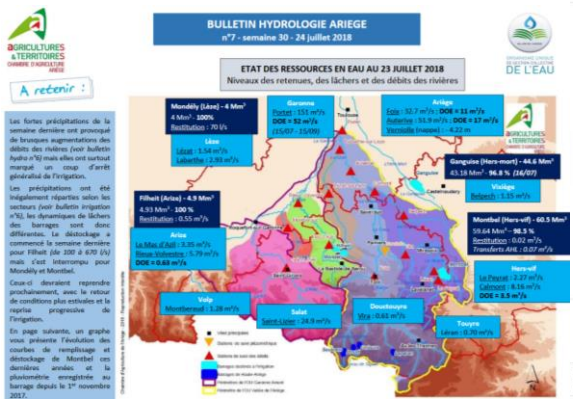

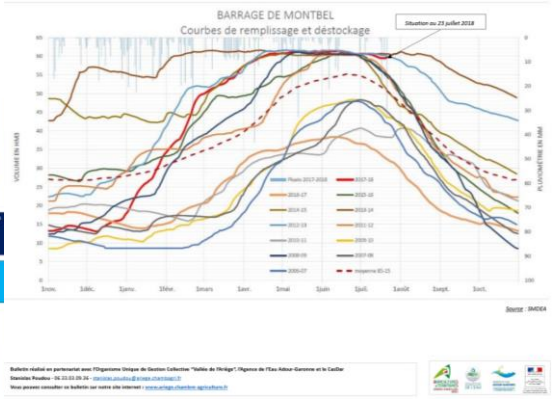

*** Les cultures changent** et évoluent vers des cultures demandant moins de « tours d'eau » ou plus précoces pouvant bénéficier des pluies printanières

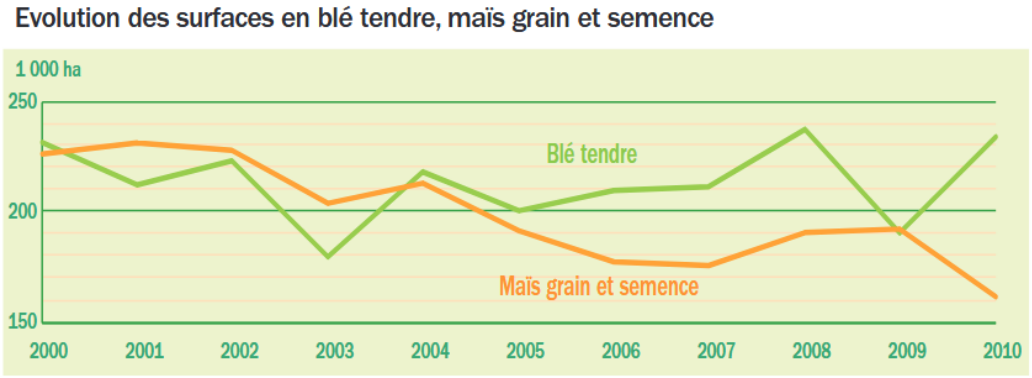

Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle 2000 à 2010, recensement de l'agriculture 2010, Insee - CLAP 2010

15

Il y a donc moins de besoins d'eau

3 - Un projet anachronique et coûteux au bénéfice d'un petit nombre d'exploitations

Les quatre cinquièmes des volumes d'eau mobilisés par 30 % des irrigants

En Midi-Pyrénées, les 30 % des principaux irrigants concentrent 67 % de la SAU irriguée et 81 % des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation.
Le maïs est le premier poste d'irrigation dans chaque catégorie d'irrigant (gros/moyens/petits). Sa part relative est très élevée pour les gros irrigants (76 % de leurs surfaces irriguées) ; elle reste forte, à 64 %, pour les moyens ; elle est de 49 % pour les petits. Ces derniers irriguent en effet 23 % de légumes frais et fruits (à noyau, à pépins ou à coque), contre 13 % pour les moyens et seulement 7 % pour les plus forts utilisateurs d'eau.

Critère de classement des irrigants

	Volume d'eau	Equivalent en ha de maïs-grain
Gros irrigants	au moins 30 000 m³	15 ha
Irrigants moyens	entre 4 000 et 30 000 m³	entre 2 et 15 ha
Petits irrigants	moins de 4000 m³	moins de 2 ha

Surfaces irriguées moyennes des petits, moyens et gros irrigants

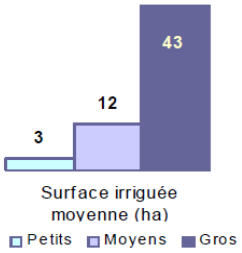

Poids respectifs des petits, moyens et gros irrigants dans l'effectif des irrigants, la SAU irriguée, les volumes d'eau d'irrigation (%)

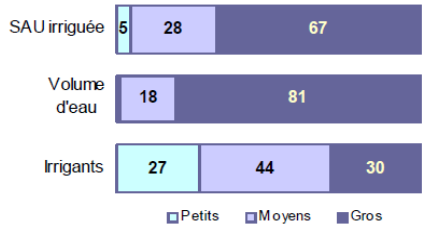

Source: Agreste - Recensement de l'agriculture 2010

3 - 1 Un projet qui encourage une agriculture intensive dépassée grande consommatrice d'eau, de pesticides et d'engrais chimiques dont les populations ne veulent plus à juste titre.

Le constat de la dégradation des sols et des eaux, tant superficielles que souterraines (nappes), est consternant. Dans la grande plaine agricole de basse-Ariège plus une seule goutte d'eau n'est indemne de polluants chimiques.

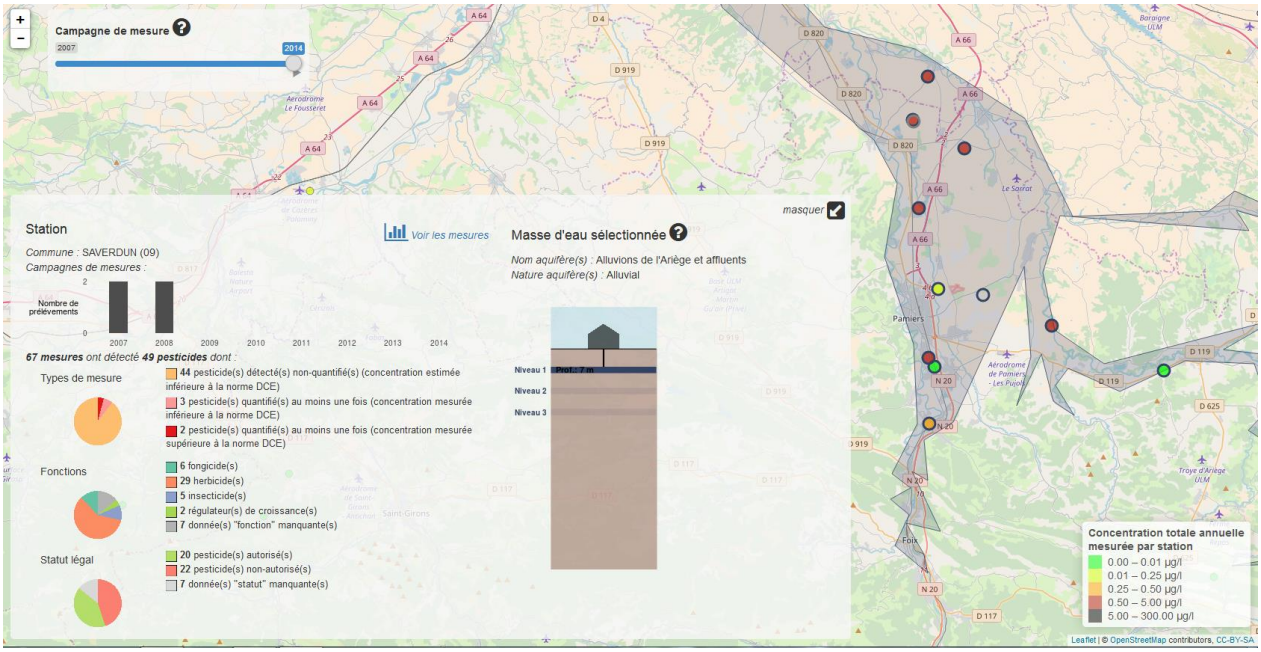

Etat chimique des masses d'eau souterraines affleurantes de Midi-Pyrénées
Etat des lieux du SDAGE (2013)
Données 2007-2011

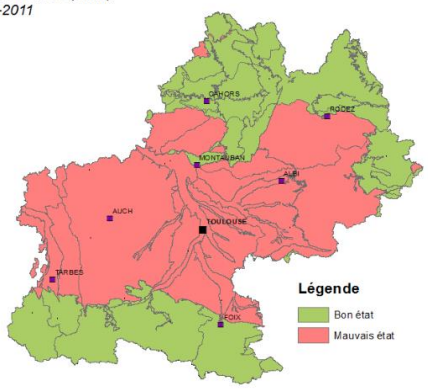

La présence de produits phytosanitaires et de nitrates est la principale cause de dégradation « chimique » des masses d'eau souterraines.

3 – 2 Un projet qui participe fortement aux bouleversements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité

Alors que les plans Ecophytos s'empilent, gourmands de fonds publics avec des objectifs affichés de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de de 25 % d'ici 2020 et 50 % en 2025,

Enjeux
L'enjeu est non seulement de concilier performance écologique et économique mais également de préserver la santé publique. Le plan Ecophyto 1 prévoyait une réduction de moitié de l'usage des produits phytosanitaires avant 2018 dans la mesure du possible. Cet objectif a été réaffirmé en 2015 dans le plan Ecophyto 2, avec une trajectoire en deux temps, une réduction de 25 % d'ici à 2020, puis une réduction de 50 % à l'horizon 2025.

Analyse
L'indicateur « Nombre de doses unités » (NODU) traduit l'intensité du recours aux produits phytosanitaires en s'affranchissant des possibles substitutions par des substances actives plus efficaces à plus faibles doses. Par ailleurs, pour s'affranchir des variations interannuelles, l'évolution du NODU est analysée en moyenne glissante sur trois années. Pour les usages agricoles, entre les années 2009 et 2015, il présente une tendance à la hausse, ce qui peut s'expliquer en partie par les aléas climatiques. Néanmoins, pour atteindre l'objectif du plan Ecophyto 2 visant une baisse de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires à l'horizon 2025, des mutations profondes des systèmes de production et des filières seront nécessaires.

… les résultats donnent des chiffres totalement opposés : l'usage de ces produits augmente en moyenne de 18 % entre 2009 et 2015.

Enjeu - Perte accélérée de biodiversité

Axe 2 - S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

Priorité 3 - Mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressources et s'appuyant sur l'innovation

En moyenne triennale glissante, le nombre de doses unités (NODU), indicateur de suivi du plan Ecophyto, a augmenté de 18 % pour la période 2013-2015 par rapport à la période de référence 2009-2011. Cet indicateur est en hausse depuis 2009 alors que le premier volet du plan Ecophyto propose des outils visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Le second volet du plan doit donner une impulsion afin que la profession agricole s'approprie et mette en œuvre ces outils. Cette augmentation globale est liée à une augmentation des fongicides (+19%) et herbicides (+15%), non compensée par la baisse des insecticides et acaricides (-12%).

Evolution du nombre de doses unités de produits phytosanitaires
(Indicateur NODU - Usage agricole)
par fonction

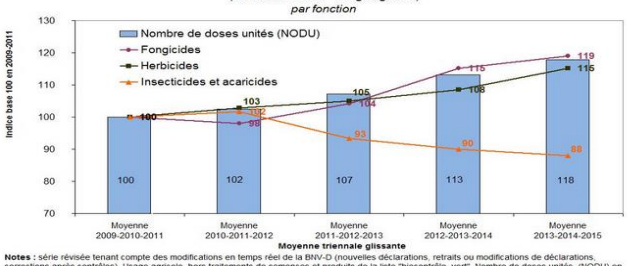

Notes : série révisée tenant compte des modifications en temps réel de la BNV-D (nouvelles déclarations, retraits ou modifications de déclarations, corrections après contrôles). Usage agricole, hors traitements de semences et produits de la liste "biocontrôle vert". Nombre de doses unités (NODU) en
Source : MAA (DGAL), d'après Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D), données extraites au 28/10/2016
Traitements : MAA (SSP)

Et selon la note de cadrage du Préfet d'Occitanie de nov. 2018 (extrait)

3. La préservation des sols agricoles et l'évolution du modèle agricole

Il s'agit de mettre en œuvre le « triangle de la réussite agricole » dont les trois sommets sont l'économie d'eau, la préservation des terres et l'avènement d'un nouveau modèle agricole.

Un modèle dont il est urgent d'aider les agriculteurs à s'affranchir

4 - Un projet toxique

4 – 1 Une rivière polluée de longue date

Dériver le Touyre pour alimenter Montbel c'est prendre de nombreux risques.
« Le Touyre a été gravement pollué à partir de la fin des années 1950 par les rejets de teinture des industries textiles du bassin de Lavelanet, au point que toute vie aquatique (ou presque) avait disparu de Montferrier jusqu'au confluent avec l'Hers et que ce dernier était lui aussi gravement atteint par la pollution jusqu'à Moulin-Neuf soit environ 10 km en aval ». Wikipédia

Malgré des efforts on ne nettoie pas 70 ans de pollutions en quelques années. Les fonds et les eaux du Touyre restent pollués et potentiellement dangereux. Son état est classé mauvais à moyen au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le porteur de projet affirme que les risques de pollution sont limités et que ses eaux sont aujourd'hui de « **qualité similaire** » à celles de l'Hers Vif ou celles de Montbel.
Selon lui il suffirait d'assurer un « suivi qualité » pour éviter tout risque de pollution des eaux du barrage (!)

LE TOUYRE : SUIVI QUALITATIF DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

En 2017, deux laboratoires nationaux (Eurofins et SGS) ont effectué pour le compte du Département de l'Ariège une **comparaison de la qualité des eaux du Touyre, de l'Hers Vif et de Montbel**. Sur la base des analyses de l'**eau** (pour rechercher les traces de pollution à un instant donné), des **sédiments** (pour analyser l'accumulation potentielle de polluants à l'étiage) et des **éluats** (pour étudier le risque de relargage de polluants), les trois points ont mis en évidence une eau de **qualité similaire**.

Le suivi qualitatif du Touyre va se poursuivre jusqu'en 2020. Six points de mesure sont répartis entre Montferrier et l'amont de la station d'épuration de Laroque d'Olmes. Leurs positions ont été choisies en fonction de la localisation des friches industrielles, des zones urbaines et de la morphologie de la rivière (zones d'accumulation).

Deux à trois campagnes de mesures par an seront effectuées pendant 3 ans à partir de 2018, notamment en hautes eaux et en basses eaux. Réalisées en mai 2018, les premières analyses en hautes eaux ont démontré une **très bonne qualité sur tous les points de mesure**.

Il n'est que de comparer les analyses disponibles sur le portail « eaufrance » pour juger de la fausseté de telles affirmations.

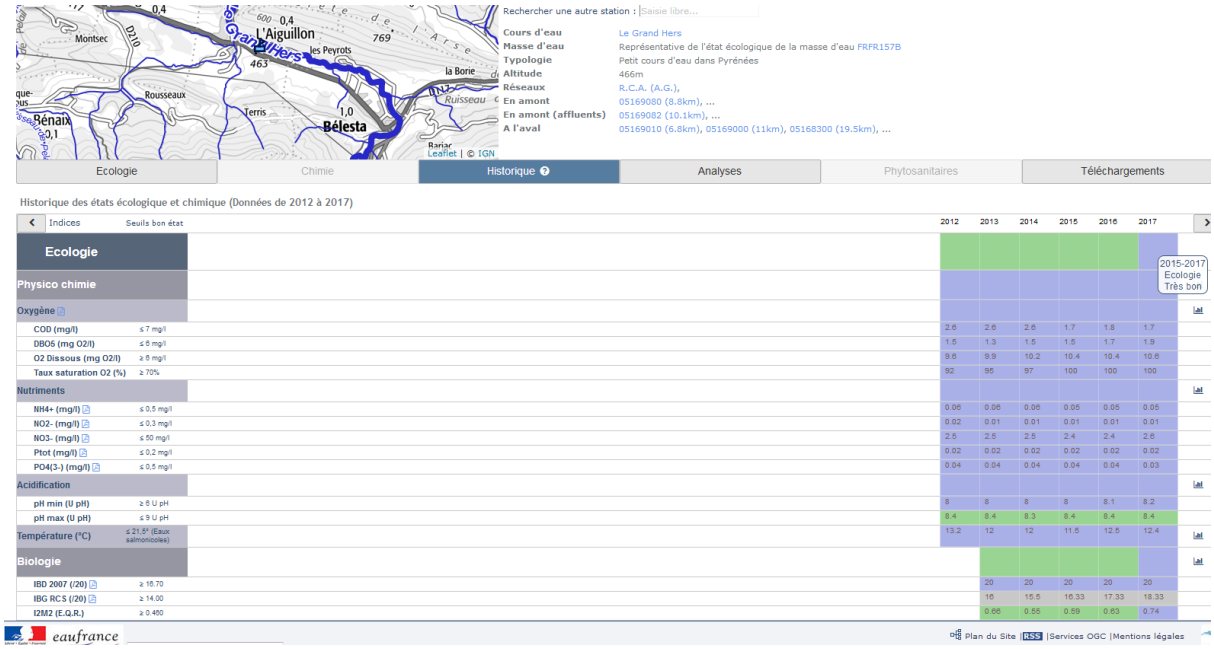

Analyses de l'Hers à l'Aiguillon (amont prise d'eau) et du Touyre à Léran

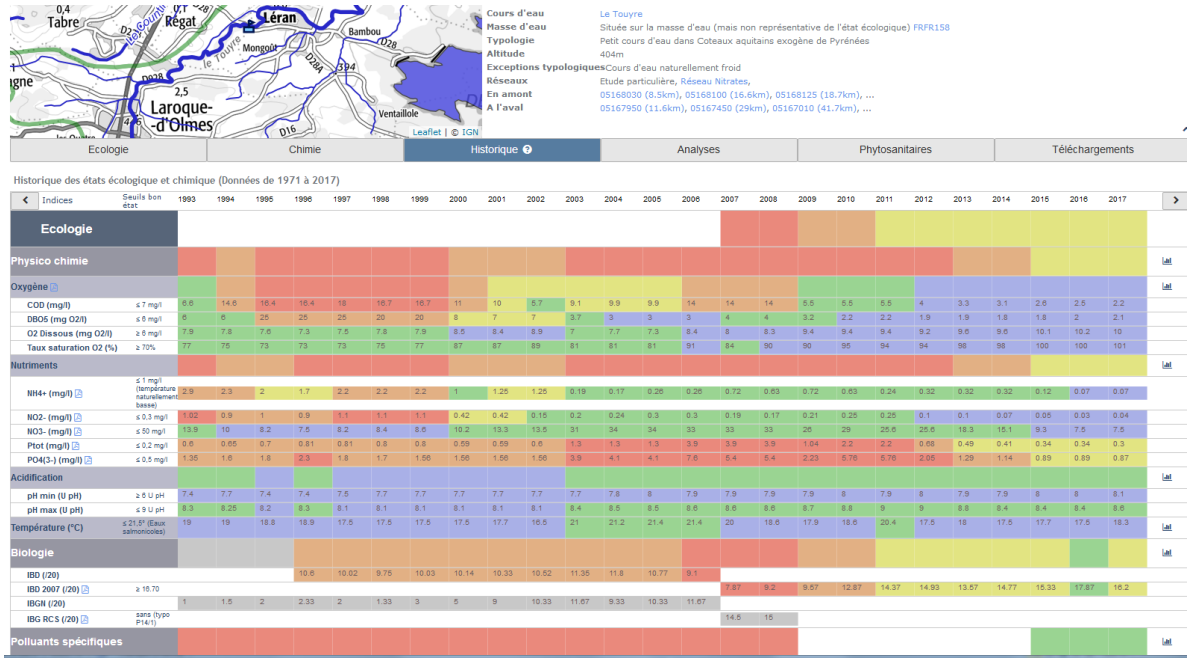

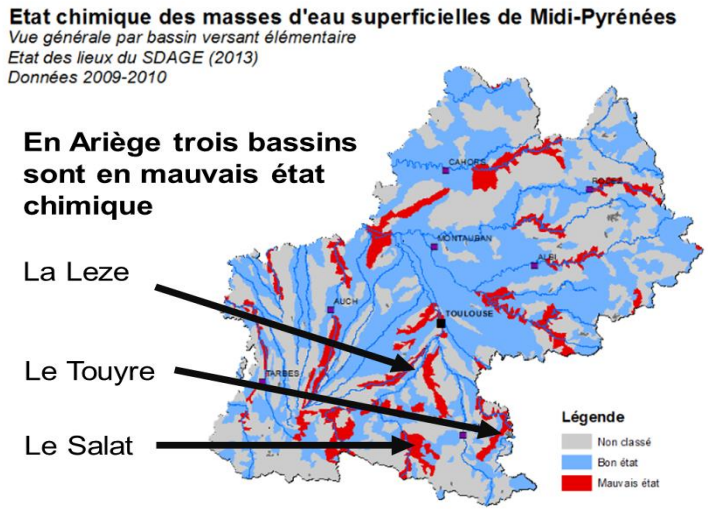

Même constat lors de l'état des lieux du SDAGE : l'état de la masse d'eau de l'Hers Vif à l'amont de la prise d'eau du Peyrat est classé en « Très bon état » alors que celle du Touyre à Léran, malgré une amélioration, navigue entre « mauvais état » et « état moyen ».

4 – 2 Répondre au risque de déclassement des masses d'eau

La station d'épuration de Laroque d'Olmes représente une menace quelque soit la décision prise vis-à-vis du projet. Pour le Touyre et, éventuellement pour une partie (non connue) de Montbel. Avant de prévoir quelque intervention que ce soit sur le Touyre, il fallait chercher à régler les problèmes de la station d'épuration de Laroque pour parvenir à zéro rejet de polluants résiduels dans le cours d'eau !

Finalement, on observe d'amont en aval :

- **une nette dégradation de la qualité du Touyre entre Montferrier et Léran, a priori dû à la pression industrielle que subit le cours d'eau sur ce linéaire ; la dégradation due aux matières phosphorées semblerait provenir du rejet de la station d'épuration de Laroque d'Olmes ;**
- **une certaine amélioration de la qualité du Touyre entre Léran et Lagarde (pression moindre et dilution).**

Dans ce contexte, l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2021 pour le Touyre à l'aval de Lavelanet.

Les moyens existent : mise à jour de la station et création d'une zone tampon suffisante, végétalisée (mono espèce ou diversité d'espèces) ou sur tertre filtrant, sans exutoire dans le cours d'eau.

Pour l'heure cette station dysfonctionne totalement et depuis longtemps.

Dans tous les cas une masse d'eau sera dégradée :

* Si la prise d'eau se trouve en amont de la station d'épuration de Larroque d'Olmes, le taux de concentration des effluents pollués augmente dans le « tronçon court-circuité »du Touyre à l'aval de la prise d'eau.

* S'ils prennent l'eau en aval de la STEP, ils prennent le risque de polluer au moins une partie des eaux du lac de Montbel.
  Dans les 2 cas, ils dégradent une « Masse d'Eau ».

4 – 3 Le Touyre privé de la plus grande partie de ses débits sur 13 km et condamné à des niveaux de pollution plus forts :

Le porteur de projet n'a pas encore estimé le débit réservé qu'il laisserait au cours d'eau à l'aval de l'ouvrage. Dans un premier temps il avait annoncé des valeurs proches de 600 l/s mais, se reprenant aujourd'hui, il se retranche derrière une étude de débit minimum biologique (DMB) à venir. Le débit minimum biologique est le débit minimum à laisser dans une rivière pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant (macrophytes, poissons, macro invertébrés…) Dans le cadre législatif actuel, ce débit minimal ne doit pas être inférieur à un débit plancher égal au dixième du module du cours d'eau.

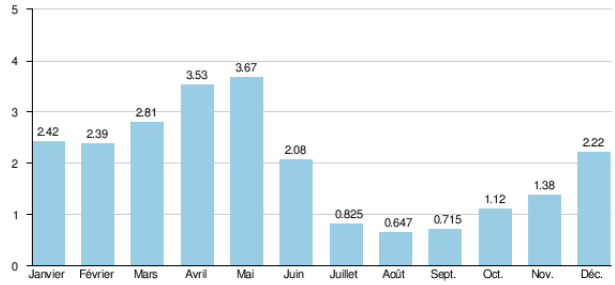

Sans préjuger des résultats de cette étude, l'expérience, sur d'autres cours d'eau, montre que l'administration accepte la plus part du temps des valeurs de débit réservé égale ou très proches du débit plancher (1/10^{ième}).

Dans le cas du Touyre, avec un débit interannuel à Léran de 1,98 m3/s le débit plancher se limite à 198 l/s. De fait, même en laissant à l'aval de la prise d'eau un débit réservé supérieur (200 à 300 l/s), le cours d'eau n'aurait couramment, sur les 13 km de son tronçon court-circuité, que des débits très inférieurs au débit de stress maximum qu'il connait en moyenne sur ses périodes d'étiage (647 l/s).
Le CD09 déclare envisager de réalimenter le Touyre aux étiages sévères. Il avance des soutiens de l'ordre de 160 l/s. C'est quand même un comble de justifier un projet de prélèvement de 13 à 17 Mm3/an sur un petit cours d'eau au motif d'un soutien lorsque les débits descendent à 170 l/s, ce qui se produit…. **3 jours tous les 5 ans** en moyenne !! (annales hydrologiques du Touyre à Léran).
Quant à dire que le prélèvement de 2 à 3 m3/s serait très minime au regard des débits hivernaux, il suffit là encore de consulter les annales hydrologiques : avec un débit moyen annuel (module) de 1,98 m3/s et des possibilités de crues biennales et quinquennales de 43 et 67 m3/s de débit instantané mais sur quelques heures seulement, c'est donc bien pendant la quasi-totalité de l'année que le Touyre sera réduit au débit réservé qu'on voudra bien lui laisser.

Dans ces conditions, le Touyre cumulera les impacts des pollutions post station d'épuration et des pollutions résiduelles du passé industriel moins diluées en sus des impacts des débits très affaiblis sur les tronçons court-circuités : enfoncement du lit, chenalisation, réduction, appauvrissement et mauvais fonctionnement du lit, ralentissement et réchauffement des eaux, eutrophisation, inversion des débits naturels et leur fort écrêtement qui privent les rivières des débits efficaces, déficit d'entretien de la capacité du lit à absorber les très grandes crues (puissance de remaniement du lit, dissipation de l'énergie), perte du maintien de la capacité du cours d'eau à alimenter les nappes, perte des capacités d'auto épuration (sols et substrats non bloqués, vivants), perte des capacités d'accueil biologique aquatique, semi et péri aquatique (biodiversité, biomasse), pavage, colmatage, perte d'habitats…

5 - Un projet inutilement coûteux

De lourds financements publics dont on ne connait pas vraiment les montants (entre 8 et 13 Millions € ?), qui devraient être réorientés :

- pour accélérer l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : adapter les modes de cultures et les productions vers des modèles plus économes en eau et en intrants tels que : l'agroforesterie, le soin des sols, la permaculture etc… Ces modèles respectueux des sols et des milieux permettent, en ralentissant considérablement les vitesses de passage des eaux en période de pluviométrie abondante, de limiter l'érosion des sols et d'avoir des pluies efficaces pour la recharge des nappes et limiter les dangers des grandes crues.
- pour soutenir l'agriculture biologique et paysanne et l'accès au bio alors que les crédits publics stagnent ou régressent sur ces modes de production pourtant plus respectueux de l'environnement et moins gourmands.
- pour des rejets zéro polluant des stations d'épuration en développant des techniques de phytoépuration, de création de zones tampons entre les exutoires des rejets et les milieux naturels…
- pour réorienter l'ensemble des activités vers la sobriété et l'économie de la ressource en eau

6 – Pour répondre aux enjeux présents et futurs d'autres solutions sont possibles

6 – 1 Ne pas augmenter les déficits hydriques dus à l'évaporation :

Le porteur de projet, l'administration, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne etc… évoquent les besoins de la métropole Toulousaine comme élément devant peser en faveur du projet de « sécurisation du remplissage » de Montbel, lequel est destiné, entre autres, au soutien d'étiage de la Garonne via la rivière Hers.

Mais, à Montbel (550 ha), le stockage en barrage se solde aujourd'hui par 2 Millions de m3/an perdus en évaporation sans que cela paraissent émouvoir ces autorités.

Pour mémoire, de la même manière, la grande nappe de la basse vallée de l'Ariège a été livrée par les mêmes acteurs publics à une augmentation sans précédent des surfaces de nappe ouvertes à tous les vents avec la multiplication exponentielle des autorisations de gravières.

SAVERDUN-MONTAUT en 2009 **SAVERDUN-MONTAUT en 2040**

Visualisation de la situation approximative à Saverdun-Montaut en fin d'exploitation des gravières autorisées– A.P.R.A. « le Chabot ».

Le BRGM dresse un bilan pour 343 hectares de plans d'eau de la vallée de l'Ariège jusqu' à la Garonne : entre 2 et 3 Millions de m3 de déficit hydrique annuel.

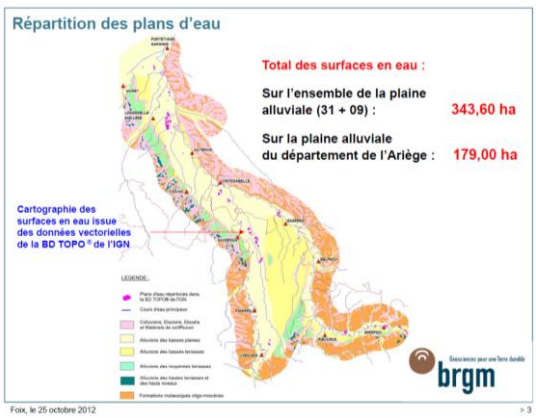

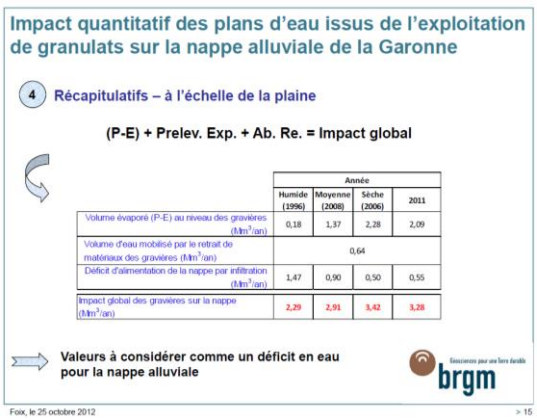

C'est donc logiquement 4 à 6 Mm3/an de perte en eau pour les 600 hectares de la seule plaine d'Ariège à Saverdun. Combien donc sur les surfaces mises à jour entre Garonne et Ariège ?

A combien de centaines de millions de m3 se chiffre aujourd'hui la perte de ressource en eau en évaporation sur la somme de ses retenues artificielles : barrages, nappes mises au jour, retenues collinaires.

Il faudra nécessairement revenir sur ces politiques d'augmentation des stockages, de mise à jour des nappes et d'exposition de la ressource à l'évaporation.

6 – 2 Stockages en barrages et stockages naturels, une approche très différente à moindre coût, respectueuse des milieux.

Assurer les soutiens d'étiage estival et la compensation des prélèvements à partir des barrages de basse altitude, c'est restituer une eau très différente de celle dérivée :

- différente dans sa température : entre l'eau renvoyée par un barrage de plaine ou de piémont en été et l'eau restituée par une nappe il y a plusieurs degré d'écart (21 à 25° selon la tranche d'eau restituée contre 14 à 15°C pour l'eau de nappe).
- différente dans ses propriétés physiques : toujours moins oxygénées et souvent plus eutrophes. Ces eaux favorisent la prolifération de plantes aquatiques et de bactéries et contribuent au remplacement d'espèces piscicoles exigeantes par des espèces plus tolérantes. Elles participent à la dégradation des masses d'eau et aux changements de catégories piscicoles.

A contrario, quand on sait utiliser les fonctionnalités naturelles des zones humides et des zones d'expansion des crues assurant la recharge des nappes alluviales :

✓on bénéficie du pouvoir des sols de tempérer très significativement les eaux.

✓les sols (non pollués ou restaurés) permettent une bonne filtration et assainissent grâce au pouvoir filtrant des sols à l'action des bactéries présentes dans le milieu.

✓quand l'eau est restituée, c'est mécaniquement par déversement de la nappes au moment où le cours d'eau en a besoin, il est au plus bas (et l'eau restituée est de l'eau épurée et fraîche).

Stocker par les milieux naturels est :

Bien plus bénéfique en termes de biodiversité,

D'un meilleur bilan hydrique,

Et la capacité de stockage sera toujours supérieure à tout ce que l'on pourra mettre dans les barrages sur un bassin versant.

Il faut, à l'avenir :

•Cesser de compter sur les stockages en barrages qui impactent violemment les cours d'eau dérivés, les espèces et les milieux qui leur sont associés.

•Investir pour recréer des zones d'expansion de crues permettant la recharge des nappes, le maintien ou la restauration de zones humides et limiter la violence des très grandes crues.
•Ne pas écrêter systématiquement les crues pour permettre ce remplissage naturel des nappes et l'auto-entretien des cours d'eau en envisageant si besoin la création de crues morphogènes.

Les zones humides et les zones d'expansion de crues sont des stockages naturels aux bénéfices environnementaux extrêmement intéressants et gratuits, qui ont en outre une grande capacité de dissipation de l'énergie au bénéfice d'une meilleure sécurité des zones habitées.

Stocker dans les barrages ou stocker par les milieux naturels, un choix fort d'implications.

6 – 3 Sécuriser le remplissage des ouvrages existants

Selon les modèles de changement climatique, les météorologues prévoit autant ou même davantage de précipitations au total mais à des périodes différentes (printemps de plus en plus secs, précipitations hivernales abondantes)

Plutôt que de détourner d'autres cours d'eau, la logique commande alors :

- de se mettre en capacité d'entonner davantage en périodes de crues à la prise d'eau du Peyrat sur l'Hers (relèvement de la ligne d'eau à la prise d'eau et au besoin augmentation du diamètre des canalisations)
  Face à un régime des eaux modifié, cela permet de conserver la même capacité de stockage sur l'année. Cela peut même permettre d'augmenter le Débit Réservé pour le Tronçon Court-Circuité (TCC) de l'Hers, sans toutefois priver ce TCC d'un niveau de crues bénéfique.

  Cette solution peut participer en outre à répondre aux problèmes posés par l'augmentation annoncée de la violence des crues : Montbel joue alors aussi un rôle d'écrêteur de grandes crues.

- de rendre utilisable en tous temps la réserve du lac à niveau constant (5millions de m3) en connectant le petit lac d'arrivée d'eau, où passe en moyenne 82 Mm3/ an, au lac à niveau constant, par l'intermédiaire d'une conduite ou canal d'amenée passant sous le hameau des Baylards (env 850 m).
  Cette solution permet de répondre à la crainte de ne pas pouvoir remplir ce lac dit « à niveau constant » dans la situation actuelle, puisqu'il ne se remplit aujourd'hui que par vase communiquant du grand lac lors que celui-ci est tout à fait plein.

  Comparé au coût du projet actuel, l'argument du porteur de projet selon lequel le rapport « coût-avantage » de cet investissement ne serait pas satisfaisant, ne tient plus.

6 – 4 artificialisation des sols

Le projet de « sécurisation du remplissage de Montbel » mentionne, sans les développer, des projets de développement des aménagements touristiques et immobiliers. Ceux-ci pourront représenter une artificialisation des sols significative par l'importance des projets résidentiels *qui doivent être rentables pour les investisseurs*. (Intervention de AAA - réunion publique de lancement de la concertation à Mirepoix)

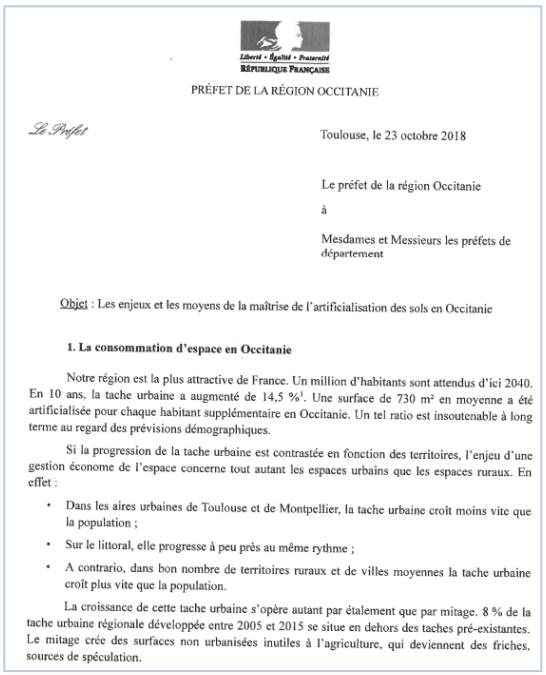

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Le Préfet

Toulouse, le 23 octobre 2018

Le préfet de la région Occitanie

à

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Objet : Les enjeux et les moyens de la maîtrise de l'artificialisation des sols en Occitanie

1. La consommation d'espace en Occitanie

Notre région est la plus attractive de France. Un million d'habitants sont attendus d'ici 2040. En 10 ans, la tache urbaine a augmenté de 14,5 %[1]. Une surface de 730 m² en moyenne a été artificialisée pour chaque habitant supplémentaire en Occitanie. Un tel ratio est insoutenable à long terme au regard des prévisions démographiques.

Si la progression de la tache urbaine est contrastée en fonction des territoires, l'enjeu d'une gestion économe de l'espace concerne tout autant les espaces urbains que les espaces ruraux. En effet :

- Dans les aires urbaines de Toulouse et de Montpellier, la tache urbaine croît moins vite que la population ;
- Sur le littoral, elle progresse à peu près au même rythme ;
- A contrario, dans bon nombre de territoires ruraux et de villes moyennes la tache urbaine croît plus vite que la population.

La croissance de cette tache urbaine s'opère autant par étalement que par mitage. 8 % de la tache urbaine régionale développée entre 2005 et 2015 se situe en dehors des taches pré-existantes. Le mitage crée des surfaces non urbanisées inutiles à l'agriculture, qui deviennent des friches, sources de spéculation.

Ce, au moment où il nous faut tourner le dos au bétonnage et à l'artificialisation des sols et des milieux qui, non seulement empêche la recharge des nappes, mais contribue largement partout au lessivage des sols et aux grandes crues catastrophiques dont on voit la répétition de plus en plus fréquente et violente.

Rappel : L'équivalent d'un département de terres disparaît tous les 10 ans sous le béton, le goudron et dans les retenues de barrage.

Note de cadrage sur l'artificialisation des sols en Occitanie – Préfet de Région 23 / 10 / 18

Remarque : le CD09 fait valoir l'utilité sociale du projet par la création d'emplois dans le tourisme et le développement du maraîchage en pays d'Olmes en direction des circuits-courts.
Mais le maraîchage et le développement des circuits courts ne sont aucunement dépendants de l'augmentation de Montbel puisque la ressource existante est largement suffisante pour engager sérieusement ces démarches dès aujourd'hui.
Les emplois liés au tourisme sont, eux, à la fois limités en nombre, saisonniers et précaires. Et on connaît la perversité de ce type d'économie qui laisse les populations locales souvent exclues des bénéfices de ces opérations touristiques à caractère essentiellement immobilier, comme c'est le cas pour Montbel.
Dans le même temps, on ne répond pas au besoin de développer fortement les emplois environnementaux.

6 – 5 Compensation des prélèvements agricoles et soutien d'étiage

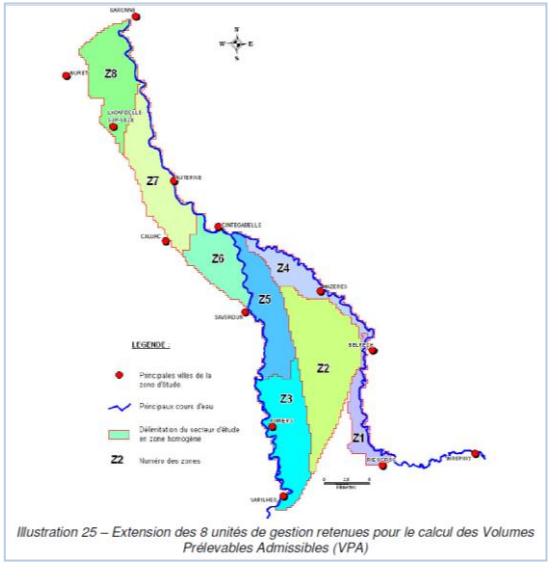

Illustration 25 – Extension des 8 unités de gestion retenues pour le calcul des Volumes Prélevables Admissibles (VPA)

Si, dans la perspective de changements climatiques, le souci est de pérenniser le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements agricoles, il n'est nul besoin de détourner le Touyre puisque, selon l'étude du BRGM « Gestion des systèmes aquifères alluviaux des nappes de l'Ariège et de l'Hers » BRGM/RP 57174 FR , une Valeur de Prélèvement Admissible de 10 à 35 Mm3 est disponible, sans affecter les fonctionnalités de la nappe.

Ce qui ne laisse plus à charge de Montbel que la nécessité de disposer d'environ 0 à 20 Mm3 par an selon les scénarios climatiques, pour assurer le service de la branche Hers/Ariège,.

Selon cette étude, les deux grandes plaines alluviales Hers et Ariège ont été découpées en 8 unités de gestion. Ces zones couvrent ****** le périmètre de desserte des besoins devant être assurés par la réserve de Montbel pour sa branche Hers/Ariège.

Ces zones ont fait l'objet d'analyses selon différents scénarios climatiques afin de déterminer les VPA pour répondre aux besoins évoqués :

- **Simulations de différents scénarios climatiques**

Dans un second temps, les valeurs mensuelles de pluie efficace associées aux six scénarios climatiques établis précédemment ont été intégrées au modèle pour simuler les piézométries correspondantes. Six simulations différentes en régime transitoire ont donc été réalisées sur huit années au pas de temps mensuel. Les sept premières années étant identiques à la simulation de l'état de référence, la dernière correspond à un des scénarios climatiques définis dans le tableau de l'illustration 16.

Six états piézométriques simulés pour la fin de mois d'avril, avant le début de la période d'irrigation des cultures sont ainsi générés.

Les volumes prélevables pendant la période d'irrigation (de mai à septembre) sont définis en soustrayant ces six états piézométriques simulés à celui du seuil limite de référence, préservant le DOE. En pratique, ces volumes sont calculés en prenant en compte la surface des mailles et la porosité efficace, assimilé à la valeur du coefficient d'emmagasinement (issues du calage du modèle).

Un Volume Prélevable Admissible a été estimé pour chacune des zones homogènes établies précédemment (cf. §. 4.2.2.). Ces données permettent ainsi de faire fonctionner l'outil sous ces deux modes de gestion, anticipée et régulée.

4.3. ANALYSES DES RESULTATS

La répartition des volumes prélevables admissibles par zone en fonction des scénarios climatiques est fournie dans le tableau de l'illustration 26.

			VPA arrondi (m^3)								
Zone			Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5	Zone 6	Zone 7	Zone 8	Global
Surface (km^2)			22,6	93,7	60,4	31,6	48,7	37,9	60,1	54,6	409,6
Scenario 1	Hiver	Quinquennal Sec	1 300 000	3 600 000	2 700 000	3 400 000	6 400 000	3 100 000	2 700 000	1 600 000	**24 800 000**
	Printemps	Quinquennal Sec et Moyen									
Scenario 2	Hiver	Quinquennal Sec	1 400 000	3 500 000	2 700 000	3 600 000	6 300 000	3 000 000	2 600 000	1 800 000	**24 900 000**
	Printemps	Quinquennal Humide									
Scenario 3	Hiver	Moyen	2 400 000	5 800 000	4 000 000	4 300 000	7 900 000	4 400 000	3 800 000	2 500 000	**35 100 000**
	Printemps	Quinquennal Sec et Moyen									
Scenario 4	Hiver	Moyen	2 600 000	5 800 000	4 100 000	4 400 000	8 100 000	4 500 000	3 900 000	2 600 000	**36 000 000**
	Printemps	Quinquennal Humide									
Scenario 5	Hiver	Quinquennal Humide	3 900 000	8 300 000	6 000 000	5 200 000	9 600 000	5 900 000	5 600 000	4 400 000	**48 900 000**
	Printemps	Quinquennal Sec et Moyen									
Scenario 6	Hiver	Quinquennal Humide	3 900 000	8 300 000	6 100 000	5 300 000	9 700 000	5 900 000	5 600 000	4 500 000	**49 300 000**
	Printemps	Quinquennal Humide									

Illustration 26 – Répartition des Volumes Prélevables Admissibles (m^3) par zone en fonction des scénarios climatiques

En comparaison des volumes prélevés annuellement entre 2000 et 2008 à l'échelle de la plaine alluviale, estimés selon les années entre environ 10 et 14 millions de m^3, les valeurs de VPA obtenues sont largement suffisantes dans chacune des zones définies pour satisfaire tous les besoins exprimés quelque soit les scénarios climatiques envisagés.

Ainsi, avec des volumes prélevables de 24,8 Mm3 à 49,3 Mm3 (selon le scénario climatique envisagé), et après soustraction les prélèvements existants (10 à 14 Mm3), les résultats sont significatifs : **la recharge des nappes Hers Ariège est en capacité de répondre aux besoins qui servent de prétexte au projet de détournement du Touyre.**

Même en restant dans des valeurs de prélèvements inférieures par mesure de précaution, utiliser ces grandes nappes pluviales et alluviales, chargées en nitrates (> à 50 mg/l) et produits phytosanitaires impropres en l'état à la consommation humaine est une solution pertinente et de moindre coût en substitution au projet présenté.

Ces études du BRGM financées sur fonds publics doivent être prises en compte.

7 – Les fondements de l'appréciation des besoins :

La puissance publique - dont le porteur de projet - utilise les changements climatiques en cours pour annoncer un volume catastrophique de déficit à venir sur le bassin Adour-Garonne : 1,2 Milliards de m3 ! De telles annonces sont totalement contredites par les prévisions de Météo-France, comme rappelé plus haut : quel que soit le scénario climatique envisagé les volumes annuels des précipitations se déplaceront vers les périodes hivernales mais resteront globalement inchangés.

De telles annonces sont là pour faire peur et faire accepter la création de nouvelles dérivations et de nouvelles réserves. Elles masquent la réalité de ce qu'ils nomment « déficit » quand il s'agit en fait de la différence entre les usages voulus et la ressource. Or celle-ci va rester globalement stable. Ainsi, c'est bien sur les usages et les pratiques, leur adaptation, ou leur pérennisation dans une logique de rentabilité maximum, que les véritables enjeux du changement climatique portent.

Comme nous l'avons développé, le projet de Montbel ne mise que sur une seule solution, capter un nouveau cours d'eau, alors que l'inventaire de la ressource globale du bassin versant montre que la mise en cohérence de plusieurs solutions permet de répondre largement aux évolutions de consommation, si besoin était après adaptation des pratiques et des comportements.

Pour mémoire, le lac dit à niveau constant représente une ressource de 5Mm3, les retenues collinaires du bassin versant 5Mm3, la Valeur Prélevable Admissible des nappes Hers-Ariège entre 10 et 35Mm3 selon les scénarios climatiques, soit, des volumes très largement supérieurs à ceux qui seraient détournés du Touyre.

Avis de l'Association « le Chabot » de Protection des Rivières Ariégeoises.

L'association « Le Chabot » désapprouve totalement cette politique de stockages intensifs, de suréquipement des cours d'eau et la vision consumériste irresponsable de l'eau qu'elle favorise. Cette vision purement marchande, au profit quasi exclusif de quelques lobbies agro-industriels et touristiques ne peut qu'exacerber les conflits d'usages et impacter durablement des milieux aquatiques déjà bien malmenés, alors que l'objectif d'aujourd'hui devrait être d'aboutir à des gains conséquents sur les consommations d'eau en favorisant toutes les reconversions et adaptations utiles.

Il est urgent d'impulser une réflexion globale sur la reconquête de milieux aquatiques de qualité qui, sans exclure l'optimisation des ouvrages existants, passe par un moratoire sur toute politique de stockage ou d'équipement supplémentaire sur nos cours d'eau.

A ce titre, le projet de « sécurisation » de Montbel ressort d'une vision passéiste néfaste de l'action publique en regard des enjeux auxquels nous devons faire face.

Pour toutes les raisons évoquées, l'Association de Protection des Rivières Ariégeoises « le Chabot » est opposée au projet présenté par le Conseil Départemental de l'Ariège, dit « de sécurisation du remplissage de Montbel par le Touyre ».

Varilhes le 15 décembre 2018

Pour APRA « Le Chabot »
Le Président

Jean Pierre MARBOEUF